



PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JANVIER 2026

Lieu : Salle des fêtes de Pouilly sur Loire

Approbation du PV de la séance du 11 Décembre 2025

POLE RESSOURCES

FINANCES

1/ Débat d'Orientations Budgétaires

POLE SERVICES A LA POPULATION

PETITE ENFANCE

2/ Crèche Communautaire – Modification du règlement intérieur

UNITE DE PRODUCTION CULINAIRE

3/ Restauration scolaire – Conventions quadripartites avec le Conseil Départemental 58

POLE SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

PREVENTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

4/ Approbation du règlement de collecte des Ordures Ménagères et assimilés

5/ Reprise des Aluminium, des Petits Aluminiums et des souples issus de la collecte sélective (Capsules de café, gourdes de compote, emballage de fromages frais, opercule Yaourt...) -
Signature d'un contrat type de reprise Fédérations

ASSAINISSEMENT

6/ Tarifs assainissement collectif service commun et définition du coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

QUESTIONS DIVERSES

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA – Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY – M. Jean-Pierre MARASI - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Jocelyne VERNAUX à Mme Nathalie LIEBARD
Mme Stéphanie OUVRY à M. Gilbert LIENHARD

M. Yannis BONNET à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Jean-Pierre MARASI
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Frédéric CASSERA
M. Alexandre BLANDIN à Mme Annie MILLIARD
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Pascale QUILLIER
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Michel VENEAU
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Ouverture de la séance à 19h10

Le quorum est atteint : 42 élus sont présents.

Secrétaire de séance : Mme Pascale QUILLIER

Le PV de la séance du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Je voudrais vous demander, avant de commencer, de bouleverser un tout petit peu l'ordre du jour, en vous proposant d'ajouter deux délibérations. Une sur la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance et notamment de l'argent réparti aux communes. Cela étonnerait que vous nous refusiez cette délibération, en général, elles ne sont jamais refusées. Et puis, la deuxième, ce sera sur une attribution de garantie d'emprunt. »

L'assemblée donne son accord.

Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. BONDEUX

M. BONDEUX : « On se retrouve de nouveau ce mercredi 28 janvier pour le fameux débat d'orientation budgétaire 2026. Et c'est notre dernier débat d'orientation de la mandature. C'est vrai que ça passe vite. Et puis, avant d'aborder ce fameux DOB, quelques mots.

D'abord, je tenais à vous remercier toutes et tous conseillères et conseillers communautaires pour tous nos échanges qu'on a pu avoir pendant ces six années de mandature, des échanges qui, parfois, ont été un petit peu vifs, respectueux, productifs et toujours constructifs. Et à chaque fois, on avait un seul but et unique, c'est l'intérêt, l'esprit et l'intérêt de la communauté de communes. Un DOB, effectivement, ça dure entre 30 minutes et une heure de débat.

Mais vous vous en doutez en amont, ce sont des heures et des heures, des jours et des jours de travail. Donc, un remerciement plutôt appuyé et nourri à l'ensemble des agents liés de près ou de loin à ce DOB. Merci donc à notre DGS, aux responsables de pôle, à nos chefs de service et surtout, bien sûr, parce que je ne les oublie pas, le service finance et je vais les nommer Clara, Loren et Mélanie. Orchestrées au début, souvenez-vous, en 2020, par Karine, qui était responsable du pôle à la population, puis Violaine et enfin maintenant par Virginie. Donc, merci à vous toutes pour tout ce qu'on a pu faire au cours de ces six années. Pour revenir à cette fameuse délibération de ce soir et ce fameux débat d'orientations budgétaires, celui-ci a été construit par multiples rencontres. D'abord, nous avons rencontré les quatre responsables de pôle avec leurs vice-présidents, nous avons fait plusieurs réunions avec notre président afin de prioriser, d'arbitrer, parce que vous vous doutez bien qu'entre les demandes et la finalité, il y a des décisions à prendre. Nous avons rencontré les vice-présidents autour de la table pour parler de ce débat d'orientations et enfin, nous en avons parlé en bureau communautaire pour enfin arriver à ce soir ce fameux conseil communautaire lié au DOB.

2026, vous le savez tous, on est en année électorale, donc je vous propose une présentation identique aux précédentes, mais je ferai un focus particulier sur le bilan 2025 et l'année 2026.

On doit vous présenter, c'est une obligation, une vision à trois ans. Vous l'avez, mais à ce stade, ce n'est

vraiment qu'une simple vision parce qu'on en a parlé à l'instant, le DOB a été construit avec les hypothèses avant tout, ce qu'on a pu entendre tout à l'heure. Donc, il y a des choses qui changeront. Et surtout, vous comprendrez très bien et rapidement, vous allez le voir au cours de ma présentation, que dès mai 2026, je pense que les nouveaux élus et les prochains élus, auront à entamer un vrai travail de fonds, de réflexion sur la prochaine mandature et les orientations financières. Je vous remercie par avance de votre écoute de nos échanges qui vont en découler.

M. BONDEUX procède à la présentation.

M. BOUJLILAT : « Merci pour cette présentation parce que c'est important de souligner l'instabilité dans laquelle on se trouve au niveau de la construction budgétaire des collectivités. Il y a plusieurs raisons qui sont bien documentées dans ce qu'on a pu recevoir mais je tenais à souligner les restrictions trop importantes, les restrictions trop importantes que subissent les collectivités locales. Là, on a, d'après les dernières informations à jour de ce matin, une réduction de 2 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités locales. On nous demande non pas de faire 2 milliards d'euros d'économie mais de dépenser 2 milliards d'euros en moins. Alors chacun l'interprète comme il le souhaite mais ça a des conséquences fortes pour nos collectivités. Contrairement à l'Etat, on n'équilibre pas notre budget de fonctionnement avec un emprunt et avec une dette et pas en déficit, mais moins de 2 milliards d'euros, c'est moins 350 millions pour les régions. Il y aura un impact sur les différentes collectivités et notamment sur les soutiens que les régions pourront apporter aux différentes collectivités. La Bourgogne-Franche-Comté, en 2 ans, c'est moins de 100 millions d'euros. Cœur de Loire, on a un budget de 20 millions pour faire tourner la boutique. Là, c'est moins de 100 millions d'euros et la capacité d'autofinancement, l'épargne qu'on doit dégager pour investir très fortement sur les territoires, c'est 150 millions. Imaginez, on nous enlève 100 millions d'euros, donc c'est les trois quarts de ce qui doit nous permettre de tourner et de fonctionner au mieux et puis de favoriser l'ensemble des investissements, les communautés de communes. Normalement, c'est moins de 250 millions d'euros via le fameux dispositif de lissage qui s'appelle le fameux DILICO. Alors, il n'y a pas trop d'impact ici, mais ça veut dire quand même, au bout du bout, moins d'investissement pour les collectivités locales. On aura moins d'argent pour les régions, les départements, moins d'argent en fonctionnement, donc on pourra moins investir les uns dans les lycées, dans les transports, dans les collèges et puis moins aider les collectivités qui pourront nous soutenir. Et puis, ça veut dire aussi pour les communautés de communes, parce que c'est 1,7 milliard en moins en gros pour les EPCI quand on reprend tous les dispositifs, mais ça veut dire un sacré, sacré rabet. On a quand même échappé au pire. C'est pas le pire du pire, mais on a échappé au pire. C'est quand même important de le dire. Un amendement à moins 5 milliards d'euros, moins 5 milliards d'euros et c'est moins 5 milliards d'euros, c'était moins 5 milliards d'euros pour les régions, moins 5 milliards d'euros pour les communautés de communes. Et donc, en enlevant les dotations globales de fonctionnement, on pourra rappeler les chiffres ici. Bon, clairement, en gros, qu'est-ce que ça veut dire, on donne les clés, on donne les clés au Préfet et puis on leur dit de gérer au mieux parce qu'on ne sait pas faire. Cet amendement de 5 milliards d'euros, c'est celui qui a été déposé par le Rassemblement National. Je pense quand même que c'est important de le dire parce que ça a un impact choisir les uns et les autres. Ça a un impact aussi pour le fonctionnement de nos collectivités. Mais grâce à la vigilance de celles et ceux qui savent gérer ou en tout cas qui ont l'habitude de gérer les collectivités bien ou mal, c'est pas là la question, mais cet amendement a été rejeté. Alors, sur ce sur ce débat, moi, je pense qu'on est plus sur un débat de réflexion budgétaire et parce qu'il y a avec beaucoup, beaucoup d'incertitudes qu'un débat d'orientations budgétaires. Il est construit comme un débat d'orientation budgétaire après de sujets sur la forme de la présentation du document, mais en fait, on se pose plus de questions qu'on essaie d'apporter des réponses. Un DOB, c'est essayer d'apporter des réponses, des orientations sur la base d'un budget qu'on a et là, on le voit bien, il y a à chaque page des questions, des questions, des questions, des questions et on est ici dans une préparation budgétaire, en plus, peut être nous serions nous poser les mêmes questions l'an

dernier, ça aurait été la même chose si on était dans la configuration, mais là, on arrive en plus dans le cadre d'une préparation budgétaire de transition entre la fin d'un mandat et le début d'un autre et avec des élus qui demain auront à s'interroger au sein de notre collectivité sur la vocation même de notre communauté de communes. On ne va pas se poser la question si elle sert à quelque chose ou pas, on a une communauté de communes, elle fait ce qu'elle a à faire, mais probablement sur le sens des priorisations et la priorisation des projets. Là, on voit bien qu'on arrive peut-être dans un entonnoir où on était sur des projections il y a quelques années, on était encore sur des orientations qu'on avait mis sur la table. Mais là, aujourd'hui, il y a de très, très grosses questions qui se posent à nous. Alors moi, je trouve malgré tout que la présentation, et cette présentation est peut-être vraiment plus réaliste que les années précédentes, on a tendance à dire qu'on grossissait certaines dépenses, qu'on minimisait certaines recettes, qu'on prévoyait certains projets alors qu'on savait très bien qu'on allait pas les faire. Là, je vois que certains projets que je ne vais pas citer sont reportés sur les années à venir. Il faudra s'interroger d'ailleurs sur la capacité à faire ou pas. Il faudra peut être si l'Etat nous y oblige, je pense à l'air d'accueil des gens du voyage, mais il faudra qu'à ce moment là, dire écoutez 80% de subventions chiche, on y va, si c'est non, on ne sait pas faire. Il y a aussi le sujet, je le vois, mais Patrick, tu l'as indiqué, on aura probablement l'occasion d'en parler entre aujourd'hui et le vote du budget en février. Budget qui sera un vrai budget de transition, je pense qu'il n'y aura aucun engagement pour la future équipe. Il faudra continuer ce qui a été commencé et puis ensuite dire, écoutez, le terrain, voilà comment il est préparé maintenant, à vous de voir comment vous envisagez la suite. Il y a le sujet de l'abattoir, on en reparlera vraiment un petit peu plus tard avec ce qui s'est passé encore récemment, qui nous questionne différemment et qui doit nous interroger sur la manière dont le projet sera paramétré dans sa volumétrie, dans son périmètre financier. Et là aussi, il faudra compter sur un chiche puisque on est tous ici, ou très fortement, je l'espère, contre, par exemple, le Mercosur, pour nos circuits courts, pour préserver et protéger notre souveraineté alimentaire locale, pour notre agriculture, pour la préservation de notre élevage. À un moment donné, on a aussi toutes celles et tous ceux qui font aussi tourner tout ça, on a un abattoir qui doit être le plus performant possible. Donc il faudra se poser la question de savoir comment on sera aidé financièrement, je parle sur le projet bâtementaire, sur le reste, c'est un autre sujet. Donc là aussi, un questionnement, et puis chiche aussi, puisqu'on nous parle de plan abattoir au niveau national, qu'on nous parle de tout ce qu'on doit faire pour notre élevage et puis pour la filière viande, on aura besoin d'un État qui soit puissant dans son aide à l'investissement sur ce projet, sinon je crois qu'on aura de grosses difficultés malgré toute la bonne volonté qu'on pourra avoir à pouvoir sortir ce type de projet. Sur ce qui a été présenté, il y a des choses que je vois et il y a des choses que je ne vois pas. Quand je parle de s'interroger, je vois des projets qui sont prévus dans des centres sociaux, là aussi, un centre social, j'en parle régulièrement qui est à Cosne. A mon avis, il faudra se poser la question du portage immobilier parce qu'on a une structure qui se trouve de plus en plus en difficulté pour également des raisons multiples, mais il faudra homogénéiser la politique liée à l'accompagnement et à la gestion, au suivi de la gestion de nos centres sociaux. Il y a aussi ce que je n'ai pas vu dans le débat d'orientations budgétaires, mais ça, on va dire, c'est quelque chose que dit à chaque conseil, je regrette qu'on n'ait pas suffisamment travaillé là-dessus, mais en plus, c'est une des obligations, à partir d'avril, ça doit être le chantier, d'ailleurs, c'est une obligation. Ça doit être le chantier des nouveaux élus et un chantier prioritaire des nouveaux élus, la mutualisation. Et là, il y a un vrai sujet sur cette question de la mutualisation qui a été rappelée par la Chambre Régionale des Comptes et sur lequel il faudra vraiment aller si on veut aussi essayer de trouver des marges de manœuvre les plus cohérentes possibles à l'échelle de notre territoire. Je n'ai pas vu aussi, dans le cadre de ce qui a été présenté, un point qui a été évoqué, alors qui sera revu aussi, d'ailleurs, dans les six mois qui va suivre le renouvellement de la nouvelle équipe, c'est le pacte fiscal et financier. On l'a fait il n'y a pas très longtemps, mais normalement, il faut le faire en début de mandat. On avait arrêté, je crois, en fin d'année dernière, mais j'ai peut-être oublié certains éléments, je n'ai pas vu le fonds de concours et il n'a pas été évoqué dans les orientations budgétaires, alors que ça a été un point qui a été arrêté, me

semble-t-il, en disant qu'on ne revient pas sur les allocations compensatrices, en revanche, parce que ça peut être un sujet assez sensible, assez complexe, en revanche, sous réserve des critères liés à des projets qui tournent autour de la rénovation énergétique, je crois, de bâtiments, ce sur quoi les maires, l'ensemble des maires de la communauté de communes se sont mis d'accord, on met en place un fonds de concours. Je ne l'ai pas vu dans le budget 2026, j'espère, et je forme le vœu, c'est encore la période, qu'on le voit apparaître dans le budget, puisque c'est un point sur lequel on s'est arrêté l'an dernier. Si on enlève des choses, ou si on reporte des projets, ce fonds de concours, et je pense que les nouveaux élus le verront d'un bon œil, est pour moi important. Sur la prospective qui a été présentée, la loi oblige de voir sur une prospective, mais je vois bien qu'on a mis certains chiffres, mais ce n'est pas une véritable prospective. On ne voit pas d'évolution de produit fiscal, et on voit bien que le produit fiscal, même si on n'augmente pas les taux, il va évoluer. En général, il évolue à la hausse, donc ça, on ne le voit pas. Du coup, ça fausse sur 27 et 28, ça fausse un peu les chiffres, donc les produits fiscaux sont gelés. Alors on voit aussi une augmentation assez forte, d'ailleurs, des charges de personnels. J'ai calculé, j'ai vu 7% sur 2026 par rapport à 2027., il me semblait qu'on était autour de 3, est-ce que c'est tout ce qui nous est imposé lié à la CNRACL et d'autres, parce que 7,04 %, je sais que la région, ça a été beaucoup moins, donc je trouve que ça fait beaucoup. C'est probablement la donnée brute, le plus 7%, j'aimerais bien avoir la justification de tout ça. Je vois plus de 7 millions d'euros d'immobilisation en cours, en général, on arrive à mettre sur la table en investissement entre 3 et 4 millions d'euros. Est-ce qu'on est en capacité de porter 7 millions d'euros d'investissement, en tout cas de le présenter comme ça au budget ? J'ai des réserves aussi là-dessus. Après, on voit bien qu'il y a une dégradation, puis j'y reviendrai en conclusion, mais la dégradation aussi de l'épargne, c'est lié probablement aussi du fait qu'avant, c'était un peu caché, parce que le budget lié aux ordures ménagères n'était pas un budget annexe, donc tout était mis dans le même budget. Tout ce qu'on prélevait dans le cadre de la taxe des ordures ménagères, l'excédent allait dans le budget général. Donc aujourd'hui, ce n'est plus le cas. On voit quand même un budget des ordures ménagères où 20% des recettes, c'est un bon rendement la taxe des ordures ménagères encore, malgré le fait qu'elle soit stabilisée. Mais bon, il y a pour moi encore un sujet, je me réjouis que sur ce point-là, depuis le départ, j'ai dit qu'on taxe les gens sur les ordures ménagères, mais on voit bien qu'on n'a pas besoin d'autant d'argent que ça puisqu'on fait de gros excédents. L'année dernière, 2025, l'augmentation des valeurs locatives, elle a été compensée par la baisse des taux, ce qui fait que les gens paient de la même manière, tant mieux parce que après les 66% d'augmentation sur les deux années précédentes, c'est bien. Et puis je me réjouis aussi qu'on ait le même mécanisme cette année, c'est-à-dire pas d'augmentation des impôts sur les ordures ménagères. Donc sur ce volet-là, je trouve que c'est bien. Le taux d'endettement, je suis extrêmement inquiet parce que là, ce qui nous est présenté dans le cadre de ce débat, c'est une collectivité qui est en difficulté, qui va se trouver en difficulté financière forte. Tu l'as rappelé, Patrick, au-dessus de 7 ans d'encours de la dette, ça commence à devenir, en fait 7 années, c'est bien, 9 ans, c'est correct, au-dessus, ça devient compliqué. À 12, ça sonne chez la Cour, la Chambre régionale des comptes, et puis ça sonne aussi chez la Préfète, qui va dire, attendez, moi je veux des explications, là, on est à 14 ans et quelques, en gros, on ne peut plus rien faire. On ne peut plus rien faire puisque 14 années d'encours, c'est énorme. Pourquoi est-ce qu'on a un seuil d'alerte de 12 ans ? C'est parce que les gens me disent que l'amortissement de bâtiments, enfin, au-dessous de 12 ans, normalement, il faut envisager des investissements nouveaux, ça veut dire qu'on se met clairement en danger. Donc oui, il y a un budget à bâtir et en se fixant, de mon point de vue, un encours de la dette, s'il n'est pas 7 ans, moi, ça ne me choque pas, et pour moi, il faut qu'on se fixe un objectif de 9 ans d'encours de la dette, pas plus, si c'est moins, pourquoi pas ? Moi, je ne suis pas un orthodoxe du zéro endettement, mais pour moi, les 9 ans, ça doit être notre totem au niveau de l'endettement, et là, c'est la première fois qu'on a une présentation de nos orientations budgétaires avec ce seuil-là, on est passé, ça veut dire que ça nous fait passer de 132 euros par habitant de dette en 2024 à 202 euros. Donc, c'est plus 50 % d'augmentation par habitant, donc, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable pour notre collectivité.

Donc voilà, je ne sais pas quel travail sera mené pour monter ce budget, je nous invite à la prudence, et puis à faire en sorte de donner tous les éléments pour que la future équipe puisse se poser les vraies questions en matière de priorité, parce que là-dessus, on s'est déjà posé des questions, il y a peut-être deux sujets sur lesquels on va, on pourrait peut-être y aller un petit peu moins, etc. Sur la recherche de financement, tu as cité tout à l'heure un projet, il faut quand même qu'on soit plus vigilants sur l'appel des financements. J'ai un financement qu'on a raté, financement européen, ce n'est pas loin de 240 000 euros qu'on a demandé sur un projet, ça va être 240 000 euros de dette. Donc je pense qu'il faudra qu'on fasse en sorte, surtout dans les futurs projets, qu'on n'y aille que dès l'instant qu'on a la garantie du financement, et de la garantie de tous les financements, et de ne plus porter un projet dès l'instant que les demandes de subventions ne sont pas fiabilisées. On demande toujours du 40% de DETR, on sait très bien qu'on ne l'aura jamais, moi je préfère que quand on demande 40% et on n'a que 20%, on revienne en conseil communautaire en disant, écoutez, on n'a eu que 20%, voilà la solution qu'on apporte par ailleurs. On a monté un plan de financement en demandant des fonds européens, on les a eu, on ne les a pas eu, on n'a pas déposé le dossier au bon moment, qu'est-ce qu'on fait maintenant, donc moi je pense qu'il faut qu'on soit plus vigilant là-dessus parce qu'on n'aura pas le choix.

Alors tu as évoqué le projet du Paris-Nice, avec le coût de 72 000, je fais voter la semaine prochaine à la Région, ce sera une aide de 10 000 euros de la Région, puisqu'on a deux étapes, donc 5000 Cosne, 5000 Pouilly, donc au total, et je crois que c'est la communauté de communes qui va déposer les demandes, donc ce sera une aide de 10 000 euros qui sera accordée pour le Paris-Nice.

M. BONDEUX : « Merci Hicham, déjà merci pour ta première partie, les éclaircissements que tu peux avoir vis-à-vis de, ou pas, ce fameux projet de loi de finances dont on entend parler depuis des mois et qu'on ne voit pas. Tu as très bien rappelé, on est en face de tous les attendus que malheureusement vont avoir les collectivités et je suis d'accord, on a failli avoir le pire, on a le moins pire mais on n'a pas ce que les collectivités attendent. Oui, ce qui sera présenté fin février sera un budget, excusez-moi, prudent, je pense que je vous l'ai plus ou moins fait entendre et oui, on laissera et ce qui est tout à fait normal et il n'y a rien à cacher parce qu'on a toujours été dans la sincérité, tous les éléments seront laissés aux prochains élus et aux prochaines équipes qui seront en charge des finances. Effectivement, tu as rappelé qu'il y avait plein de choses comme les centres sociaux, la mutualisation, des choses comme ça. Oui, pour l'instant, on ne les a pas mis et ce sera ce que je disais, la première étape des prochains élus, c'est de s'attabler autour de tous ces projets, de toute cette fiscalité et autres et d'avoir les orientations pour la prochaine mandature. Le pacte fiscal et financier, on l'avait clôturé avec des choses dedans. Effectivement, on avait parlé d'un fonds de concours, on avait dit que chaque année, au niveau de ce débat et du budget, la commission finance, le bureau regarderait par rapport à ce fonds de concours et si on ne pouvait pas, malheureusement, on ne mettra pas de sommes parce que si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Et donc cette année, malheureusement, quand je parle qu'il faut retrouver 750 000 euros, malheureusement, ce fonds de concours pour 2026, mais après ça fera aussi parti des vrais débats et des vraies orientations prochaines, sera à revoir. Et oui, je suis d'accord avec toi et on l'avait dit, à chaque début de mandature, il faut revoir et retravailler sur ce pacte fiscal parce que c'est une obligation. On l'a fait un peu tard, je l'avoue, on l'a fait en milieu de mandat, on aurait dû le faire au début, mais bon, je vous rappelle quand même, et j'aime bien le rappeler à tous les vœux que j'ai pu faire, c'est qu'on a commencé par une crise sanitaire, une crise économique. Donc voilà, mais effectivement, la Communauté de communes s'est engagée dans le précédent pacte financier et fiscal, qu'au tout début de la prochaine mandature, ça soit un travail et, quand ça s'appelle, le présenter et le revoter pour repartir sur une mandature complète. Et puis, oui, je suis d'accord, mais je l'ai dit aussi, la ligne APCP abattoir sera complètement revue dans un mois. On a fait le DOB, à l'époque et on souhaite que ça revienne, tout était serein, là, aujourd'hui, on en a parlé, et on va en reparler, on est dans la situation qu'on est.

Donc, effectivement, ce projet-là est à recalibrer, à repositionner, et la somme qu'on avait prévue de 800 000 euros, qui était simplement les frais pour notifier une maîtrise d'œuvre, je pense qu'on ne va pas le faire parce que ça ne sert à rien à l'instant et pour 2026. Donc, cette somme-là va être revue et remise pour le prochain budget qui sera voté à la fin du mois. Effectivement, je suis d'accord. Donc voilà pour ce que j'avais à clarifier. »

M. COINTAT : « Je vais donner un complément de réponse, après je te laisse la parole Raymond. La mutualisation, je ne peux pas être contre, évidemment, et on n'est pas en avance sur le sujet. Je suis aussi d'accord avec toi. Sauf que la mutualisation, je ne l'envisage qu'en faisant des économies et que jusque-là, on n'a pas trouvé le moyen. C'est peut-être qu'on n'a pas assez travaillé, mais mutualiser pour ne pas dépenser moins, ça n'a pas d'intérêt. Pour moi, le grand intérêt, c'est la piste d'économie. Mais quand j'ai dit ça, j'avoue aussi qu'on n'a pas suffisamment travaillé le sujet et qu'on doit le travailler davantage. »

M. LE VAN : « Juste une petite question. Dans la mesure où on reporte de cinq ans la construction de l'abattoir, quel est l'impact sur l'endettement ? »

M. COINTAT : « C'est un sujet qu'on abordera tout à l'heure, mais l'impact sur l'endettement, en fait, Patrick l'a dit là, il ne peut pas vous donner les chiffres, mais les chiffres seront différents dans le budget qu'ils le sont dans le DOB. Mais les travaux sont en cours, parce qu'on a possiblement un investissement qui sera retardé, mais on a également des frais engagés. Donc l'étude est en cours et les chiffres, je pense qu'on ne peut pas les donner ce soir. »

M. BONDEUX : « Tout simplement Raymond, tu te doutes bien qu'on avait lancé un concours d'architectes. Quand on crée un concours d'architectes, on crée des membres et ces membres ne peuvent pas changer entre chaque tour de ce concours. On avait tout fait pour que ce concours se termine avant les élections municipales. Et donc, malheureusement aujourd'hui, je pense que ça ne sert à rien qu'on continue. Donc il faut stopper ce concours. Maintenant, il faut qu'on négocie avec tout le monde pour voir quels vont en être les dégâts collatéraux. On avait lancé des études qui ne seront pas perdues, des études de sol, des choses comme ça. Il faut les payer, elles sont faites, on a les rapports, mais ils ne seront pas perdus. Donc ça, c'est une perte à l'instant T, mais on n'aura pas à le remettre plus tard. Donc il y a des choses qu'on a lancées, qu'il va falloir payer et c'est normal parce qu'on les a lancées. On a fait une assistance à maîtrise d'œuvre, c'est pareil, il va falloir voir avec lui. Donc tout ça, on va l'engager dès la semaine prochaine, dès demain parce que j'ai une vision avec l'AMO demain et la semaine prochaine avec tout le monde pour voir, estimer tout ça. Et effectivement, ce soir, je suis incapable de vous dire si la perte est à un euro symbolique ou si elle est à plus. Je vous rappelle quand même que dans ce concours, on avait prévu 24 000 euros pour ceux qui ne gagneraient pas le concours et puis celui qui aurait la chance d'être maîtrise d'œuvre, lui, c'est dans son package et voilà. Donc on a tout ça à renégocier derrière. Donc c'est pour ça les 800 et quelques mille euros, je ne me rappelle plus, qui est sur la ligne, c'était la notification d'une maîtrise d'œuvre et le pourcentage qu'il y a derrière. Mais bien sûr, cette somme va se réduire. Et puis elle va être à retravailler pour qu'on vous présente une somme cohérente au budget le 26 février. »

M. BOUJLILAT : « Je n'ai pas entendu dans la présentation un report de cinq ans ? »

M. BONDEUX : « Non, non, moi non plus, je suis d'accord avec toi. »

M. BOUJLILAT : « Que tout le monde ici comprenne la même chose, j'ai plutôt compris que dans le cadre de la préparation budgétaire et dans l'attente, on en fera peut-être un petit peu plus tard, mais dans l'attente de clarification, le projet ou le départ du projet est plutôt reporté. C'est plus une suspension, on devait commencer des choses cette année et c'est plutôt une suspension et un report. Et la deuxième chose sur le fonds de concours aux communes, je

souhaite quand même que dans la préparation du budget, je souhaite que le fonds de concours soit inclus, après sa volumétrie, elle est à voir. Mais bon, quand je vois le budget, si je vois tous les reports qui sont prévus, il y a une marge, il y a une marge de manœuvre. Donc moi, j'aimerais bien que ce ne soit pas une variable d'ajustement, mais si c'est possible dans la construction budgétaire, ce fonds de concours, par rapport aux engagements qui ont été pris, pas des grosses sommes, mais qu'il soit pris en compte. »

M. BONDEUX : « Donc effectivement, tu as raison par rapport à l'abattoir. Ce n'est pas une annulation du projet pur et dur, c'est vraiment un report et je te rejoins complètement. Et donc effectivement, il va y avoir un re phasage à faire. Cette année, il était prévu maîtrise d'œuvre et les appels d'offres et les travaux dans les années suivantes. Mais bien sûr, vous avez compris, mais je suis incapable de dire Raymond si c'est un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, ça, voilà, puis je ne le dirai pas ce soir. Mais effectivement, il va y avoir un décalage dans le temps. Déjà, la somme de cette année va bouger parce qu'on ne fera pas ce qui était prévu, et puis effectivement, il n'y aura sûrement pas d'appels d'offres, c'est sûr, cette année. Donc après, c'est un re phasage complet de ce projet. Et peut-être aussi une estimation à revoir, il y a peut-être plein de choses à revoir autour de ça. Il faut déjà, mais je crois que vous allez en parler, enfin Sylvain va nous en reparler, que tout redémarre tout sereinement, c'est le principal. Et puis après, on re phasera, on aura largement le temps, enfin, les nouveaux élus, auront largement le temps de re phaser tout ça. »

M. VENEAU : « Oui, je voudrais rappeler à notre collègue que les calculettes, on n'a pas les mêmes calculettes pour les chiffres. Donc l'augmentation des OM de 2020 à 2025, c'est 47%, ce n'est pas 66%, ça a été recalculé plusieurs fois par les services. Moi, j'ai la même calculette qu'eux. Voilà. Et je voudrais vous rappeler aussi que pour les Sancerrois, il y a une taxe qui est à hauteur de 16%, plus 22% par rapport à nous. Les Bertranges, plus 12%. Alors les ordures ménagères n'ont pas toutes la même manière d'être étudiées dans chaque communauté. Chaque communauté a sa manière de faire et il faut respecter chacun. Nous, il y avait un gros retard, comme vous le savez, depuis une dizaine d'années pour le matériel. Il a fallu tout renouveler, toutes les bennes. Donc c'est pour cette raison que la taxe a été élevée d'un seul coup. Très fort, on en est un peu fort il faut reconnaître, il fallait changer toutes les bennes, ça nous coûtait plus de 100 000 € de frais de location et d'entretien annuellement. Et le problème du fonctionnement de nos services. Alors pour vous dire que là, maintenant, on a stabilisé, les bennes sont remplacées, les taux sont stables. Les dernières années, on baisse les taux pour avoir la même recette sur deux années de suite. Et on espère que dans les années futures, on essaiera d'améliorer encore le service qui a eu un progrès énorme, aussi bien au niveau des particuliers que des professionnels. Il faut savoir qu'il y a des biodéchets maintenant qui sont ramassés. Il y a plus de 40 conventions qui sont signées avec des professionnels. Les cartons, ça fonctionne depuis bien longtemps. Je crois qu'on a fait un effort important au niveau de la Comcom, mais ça a commencé bien avant nous. Il y a huit ans, neuf ans que nos collègues ont travaillé déjà sur les déchets. Ma collègue Françoise est en face de moi et c'est elle qui a commencé. Et pour dire que c'est un sujet délicat, les ordures ménagères, vous le savez. Tous les jours, on voit quelques photos qui traînent sur les réseaux, et ça, c'est normal. Ça fait partie de la vie. C'est normal, pas pour nous en tant que nous responsables, mais ça fait partie de la petite politique qu'on peut mettre en avant. Et ce qui est dommage, on va avoir un règlement tout à l'heure qu'on va vous demander d'approuver et on rappelle que les communes ont le pouvoir de police. Et la propreté, c'est la fonction du maire. C'est le maire qui doit faire respecter tout ceci. Donc ce n'est pas facile, même pour les maires. Je reconnais parce qu'on a beau faire le maximum, il y a toujours un petit pourcentage de personnes qui sont dans l'incivilité et on ne pourra pas être derrière chaque citoyen. Merci. »

M. BONDEUX lit la délibération :

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communautés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Merci Patrick et encore une fois, et une fois de plus, merci pour le travail, ton travail Patrick, mais le travail du pôle ressources et du service finance, et ils sont derrière nous, donc c'est toujours important de les remercier. »

Crèche Communautaire – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : Mme LURIER

Dans une démarche continue d'amélioration du fonctionnement de notre structure et afin de garantir un cadre harmonieux pour les enfants, les familles et les professionnels de la crèche, il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement et de le mettre en conformité avec les textes législatifs en vigueur.

Article I : Présentation de la structure

3. La réglementation applicable : Mise en conformité avec ajouts de textes réglementaires, mise à jour de circulaires, décrets, arrêtés.

Article II : Fonctions de la structure

9. L'inscription : Suppression de la visite médicale par médecin de crèche

Articles IV : Santé

1. Visite médicale : Suppression de la visite médicale par médecin de crèche

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les modifications à apporter au règlement de la crèche communautaire,
- **AUTORISE** le Président, ou son suppléant, à signer tous les actes afférents

Mme LURIER : « Il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement et de le mettre en conformité avec les textes législatifs en vigueur. Donc je ne sais pas si vous avez pris le temps de lire le règlement intérieur, mais ce qu'il faut retenir c'est qu'effectivement il y a l'inscription d'un certain nombre de textes réglementaires qui n'apparaissent pas sur les règlements et ensuite il

y a la suppression dans le fonctionnement de la structure, à la demande de la PMI, la suppression de la visite médicale par un médecin de la crèche, sachant qu'on a une infirmière. »

Adopté à l'unanimité.

Restauration scolaire – Conventions quadripartites avec le Conseil Départemental 58

Rapporteur : Mme LURIER

Depuis la prise de compétence « restauration scolaire et collective », la Communauté de Communes Cœur de Loire doit signer chaque année scolaire les conventions de restauration scolaire pour la confection des repas qui sont fournis par les collèges de Donzy et Pouilly.

Le Conseil Départemental vient d'adresser les projets des 3 conventions quadripartites qui organisent les règles de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Loire, le Conseil Départemental, le collège de Donzy pour les repas fournis à la mairie de Donzy, et le collège de Pouilly pour les repas fournis pour la Commune de Pouilly et le SIRP de Garchy (Bulcy/Garchy/Mesves/Vielmanay).

Ainsi dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes assure l'achat des repas auprès des collèges de Pouilly et Donzy et les refacture ensuite aux familles.

Le Conseil Départemental nous informe que l'assemblée, par délibération du 22 septembre 2025, a décidé le maintien du prix du repas facturé à 3,55 € l'unité pour l'année 2025/2026.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le président à signer les conventions quadripartites organisant une prestation de restauration scolaire en liaison pour l'année scolaire 2025/2026.

Mme LURIER : « Donc pour ces trois conventions qui sont renouvelées chaque année, il n'y a pas de changement majeur ni sur les tarifs ni sur le fonctionnement. »

Adopté à l'unanimité.

Approbation du règlement de collecte des Ordures Ménagères et assimilés

Rapporteur : M. VENEAU

Suite à la distribution des bacs pour la collecte des ordures ménagères, il est nécessaire de modifier le Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les objectifs d'un règlement de services sont notamment de :

- Préciser les règles de fonctionnement du service de la collecte,
- Préciser les limites du service public de gestion des déchets,
- Clarifier les relations entre l'EPCI, les prestataires, les usagers et les communes,
- Préciser les droits et obligations respectifs de chacun en fonction du cadre réglementaire,
- Posséder un cadre général pour un traitement homogène des situations,
- Prévenir les contentieux.

Ce règlement de collecte, après avoir été adopté par les membres du conseil communautaire, devra être approuvé par les conseils municipaux des communes et sa mise en application ne deviendra effective qu'après avoir fait l'objet d'une transcription par arrêté municipal afin d'en faire appliquer les principales dispositions dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, la majorité des maires du territoire ayant formulé leur souhait de conserver le pouvoir de police spécial en matière de déchets.

Considérant que le règlement de collecte a pour objet d'établir les bases applicables à l'accomplissement du service public dans les meilleures conditions possibles et que la propreté des espaces publics doit constituer une des priorités partagées par tous les concitoyens et leurs élus,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération 2023/07-11/06 du 07/11/2023 ;
- **ADOpte** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **ACTE** que le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés s'appliquera à l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dès l'entrée en vigueur des arrêtés municipaux pris par chaque maire.

M. BOUJLILAT : « Sur ce règlement et ce qui a été indiqué tout à l'heure, j'entendais pouvoir de police, etc, des élus sur Cosne en particulier. Après, je ne sais pas comment ça se passe ailleurs, j'ai vu des photos sur des réseaux sociaux, mais ce n'est pas le pire, j'ai vu surtout des sacs dans les rues à Cosne et on a un véritable, et encore plus dans cette période, les échanges qu'on peut avoir, ce qui est propice à ça avec les habitants, un vrai problème de fréquence de ramassage des ordures ménagères. Donc, on considère, Michel, que ce service est meilleur, que c'est suffisant, je pense, en particulier sur les parties urbaines, qu'il y aura quelque chose à revoir là-dessus. Deuxième remarque sur les bacs, il y a des distributions qui ont commencé, je crois, des distributions de bacs individuels. On a des problèmes. »

M. COINTAT : « C'est bien avancé, même. C'est presque fini. »

M. BOUJLILAT : « Donc, je pense que ça va arriver. Je parle des individuels, mais quid aussi du logement collectif. Et on a pour l'instant, il me semble que les solutions ne sont pas encore abouties ou n'ont pas encore été apportées pour les personnes qui habitent dans du collectif privé. On en a quelques-uns, on a des bâtiments sur du collectif privé à Cosne. Donc, là aussi, quand des solutions seront apportées ? parce que les gens qui habitent en ville n'ont pas tous un jardin, et attendre le ramassage tous les 15 jours quand on habite sur du collectif, pour les ordures ménagères, ça peut être compliqué. Donc, je pense qu'il y a un sujet d'amélioration du service à apporter là-dessus auquel il faudra s'atteler. Alors, pas dans les semaines qui viennent, mais, à mon avis, juste après, puisque ça viendra, personne ne l'a oublié, ça viendra se conjuguer avec le changement de fiscalité parce qu'il est prévu une fiscalité pas cette année, mais l'année après, mais avec une redevance, avec une taxe incitative, avec une part liée à la valeur locative, une autre part liée à l'incitativité. Donc, là aussi, je pense qu'il ne faudra pas que les gens aient le sentiment parfois de payer plus, alors, on ne va pas débattre sur les chiffres. Là, il y a un défaut de connexion, Monsieur le maire de Pouilly, ce n'est pas de votre faute totalement, mais je voulais aller sur ma taxe foncière parce que j'avais calculé, moi, ma taxe ordures ménagères, ces trois dernières années sur la taxe foncière et l'évolution étaient de 67 %. Alors, c'était peut-être que 47 %, mais 47 %, c'est énorme et je vais vérifier parce que je suis sûr que c'est 66,7 %. Mais voilà, il faut quand même, en face du service, en face de ce que paient les gens, qu'il puisse y avoir un service, et en particulier sur la fréquence des ordures ménagères, qui ne semblent pas suffisantes sur certains secteurs et les plus urbains en particulier. »

M. VENEAU : « Alors, cher collègue, je sais que vous allez à Dijon souvent, mais vous voyez ce qui se passe à Cosne quand même. La partie urbaine est ramassée toutes les semaines. La partie urbaine que vous venez de citer est ramassée toutes les semaines. On est bien d'accord, vous venez de dire une fois tous les 15 jours, non, non, il ne faut pas dire. Vous venez de dire la partie urbaine une fois tous les 15 jours. Non, avec la partie des immeubles de Donzy et la partie quartier Saint-Laurent, c'est toutes les semaines. »

M. BOUJLILAT : « Pas partout sur la zone sud de Cosne. Pas partout sur la zone sud de Cosne. »

M. VENEAU : « La partie pavillonnaire, il faut dire, allez, moi, je connais bien la ville aussi, j'ye suis tous les jours avec mes collègues. »

M. BOUJLILAT : « En ce moment, oui. »

Non, mais pas en ce moment, il faut savoir qu'avec le président, on a fait les 30 communes, sur Cosne, on a fait un travail important, les services, maintenant, que nous avons recruté des ambassadeurs de tri, je pense qu'ils auront un travail aussi qui sera d'aller voir les gens et dans ces immeubles, comme tu viens de citer, il faudra essayer de trouver, mais comme partout, c'est au cas par cas, des fois, il faudra trouver des solutions. On en est conscient. Et les services, on a une équipe, je ne vais pas trop en parler à la presse, mais bon, ça se passe plutôt bien. On a quand même des gens qui font bien leur travail, maintenant on a des ambassadeurs, donc il faudra aller au cas par cas. Comme tu le dis, il y a peut-être quelques immeubles, mais les immeubles en ville, c'est toutes les semaines, ce n'est pas tous les 15 jours. Tu as parlé tout à l'heure, au centre-ville. »

M. BOUJLILAT : « Non, j'ai dit la partie urbaine, et puis voilà, je dis qu'il faut améliorer le service, tu dis que ça va très bien comme ça. »

M. VENEAU : « Non, mais je n'ai pas dit ça. J'ai dit qu'il fallait l'améliorer. Ce n'est pas tout à fait les mêmes propos. Depuis Françoise, il y a eu une grosse évolution de faite dans cette communauté de communes. Je trouve qu'il y a une très belle évolution parce qu'on en a fait aussi des visites dans d'autres Comcom pour voir comment ça se passait, on apprend tous les jours, on essaie d'avancer les uns avec les autres. Après, pour l'insalubrité, ça, c'est de la compétence du maire, on le sait. Voilà ce que je voulais dire. »

M. COINTAT : « J'interviens dans ce sujet, effectivement, Michel tu l'as rappelé, on a fait beaucoup, beaucoup de réunions dans les communes, on se les aient partagées aussi, même avec Isabelle, parce que sinon, ça n'avancait pas assez vite. Je voudrais mettre en perspective les problèmes qui sont avancés. Alors, il subsiste quelques problèmes, même si nous avançons très, très bien, je voudrais aussi mettre en parallèle quelques stats que j'ai en tête. On a baissé, sauf erreur de ma part, de 44% le tonnage d'ordures ménagères, en améliorant le tri de 70%. Ça, il faut l'avoir en tête. Alors, c'est jamais parfait, on y travaille pratiquement au quotidien avec le service d'Isabelle, mais moi, je retiendrai que le travail de profondeur qui a été fait a été ultra bénéfique. Mais là, c'est un peu réducteur, parce que je donne deux phrases, mais c'est aussi, par exemple, notre prise de participation dans l'usine de traitement de Bourges, tout ça, c'est qu'on a fait un bond énorme sur le mandat, parce que ça avait aussi été bien préparé avant, parce que ce sont des sujets hyper longs, notamment le financement de l'usine de Bourges. Mais voyez le nombre de fois où on s'est réunis, le nombre de fois où quelquefois on a fait évoluer les positions, on peut tous, sur le sujet, avoir des avis qui évoluent. Personnellement, j'avais même pensé qu'on irait jusqu'au ramassage du verre, et en fait, c'était une erreur. Pour moi, je considère que le ramassage des biodéchets, c'est aussi une erreur, sauf pour les gros producteurs, c'est différent et on l'a fait. Il fallait le faire pour les restaurateurs, les fleuristes, etc. Pour les ménages, c'est sans doute une erreur. Et je me rappelle d'une remarque qui m'avait été fait à ce moment-là par un d'entre vous « c'est quand même dommage de brûler du carburant pour aller ramasser des biodéchets. »

C'est vrai que j'ai toujours en tête, ça a quelques années, mais je l'avais gardé, ça a fait évoluer ma vision des choses sur le sujet et j'imagine que ça a fait évoluer beaucoup de positions des choses à beaucoup

de personnes sur la situation. Mais en tout cas, pour ma part, je préfère retenir ce qui a nettement avancé sur le sujet, les grandes progressions et ce qui ne fonctionne encore pas bien de manière isolée, on le traite de manière isolée, Michel, tu as raison.

Adopté à l'unanimité.

Reprise des Aluminium, des Petits Aluminiums et des souples issus de la collecte sélective (Capsules de café, gourdes de compote, emballage de fromages frais, opercule Yaourt...) - Signature d'un contrat type de reprise Fédérations

Rapporteur : M. VENEAU

Dans le cadre de sa compétence déchets, la Communauté de communes Cœur de Loire pratique le tri sélectif des déchets sur son territoire, c'est à dire de séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

Ainsi, certains matériaux issus du tri sélectif, comme l'aluminium, les petits aluminiums et les « souples », peuvent être revendus pour être valorisés.

Une négociation avec les repreneurs a été menée par la SPL afin de pouvoir bénéficier des meilleurs prix de reprise compte tenu des tonnages importants en jeu.

Après l'analyse des propositions, la SPL propose de retenir l'offre de reprise Fédérations de l'entreprise EPR pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 1 an.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes du Contrat Type de Reprise ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et tous les documents afférents.

M. VENEAU : « C'est pour la reprise de tous nos produits qui sont triés et qui sont valorisés à Bourges par le SPL. Dans le cadre de sa politique de déchets, Cœur de Loire valorise ses déchets recyclables, aluminium et matériaux souples par la revente suite à une négociation menée par l'ASPL. Pour optimiser les tarifs de reprise, il est proposé de retenir l'offre de notre entreprise EPR pour une durée de deux ans renouvelables. Alors, la revente de tous les produits, là, sur une année, il y a eu le bilan fait sur 2024, c'est environ 140 000 € qu'on nous reverse pour tous les produits de notre Communauté de Communes, les 30 communes. 140 000 € qu'on retouche. C'est-à-dire que le recyclage, on trie, c'est recyclé, après c'est redistribué. C'est quand même l'objectif. C'est quand même nos déchets. Ils sont amassés, ils sont triés, ils sont valorisés. Après, on peut toujours faire mieux. »

Adopté à l'unanimité.

Tarifs assainissement collectif service commun et définition du coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Rapporteur : M. COINTAT

M. FASSIER : C'est la dernière année que je vais vous parler d'assainissement collectif parce que nous n'aurons plus la compétence en 2027 et moi, je ne serai plus là. Donc, avant, on payait auprès de l'Agence de l'eau, une taxe fixe pour moderniser les réseaux. Désormais, plus le système d'assainissement est efficace, bonne épuration de l'eau, peu de fuite, surveillance rigoureuse, moins la taxe est élevée. L'Agence de l'eau fixe un prix de base à 0,28 € par mètre cube pour 2026. Ce prix est ensuite multiplié par un coefficient de modulation entre 0 et 1,3 qui dépend des résultats de la collectivité deux ans

auparavant. Plus le score est proche de 0, mieux est la performance. Pour notre service commun, le coefficient était calculé à 0,332 par l'Agence de l'eau, ce qui représente une redevance Agence de l'eau de 0,093 € par mètre cube pour l'année 2026. Avant la réforme, la redevance de l'Agence de l'eau était de 0,16 euros par mètre cube. Donc, la redevance a diminué parce que le service d'assainissement a fait du bon travail. Parallèlement, il vous est proposé de revaloriser les tarifs du service, abonnement et prix au mètre cube de 0,9% pour suivre l'inflation de 2025. Ce qui porte l'abonnement à 51,32 € TTC au lieu de 50,85 €, c'est une augmentation de 47 centimes, et le prix au mètre cube de 1,08 TTC au lieu de 1,07 TTC, ce qui fait une augmentation d'1 centime. »

M. FASSIER lit la délibération :

La loi de finances pour 2024 a réformé les redevances des agences de l'eau. Depuis le 1er janvier 2025, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est supprimée et remplacée par une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance est due par les collectivités à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Toutefois, la loi autorise les collectivités à répercuter ce coût sur les usagers du service d'assainissement sous la forme d'une contre-valeur intégrée à la facture.

Pour l'année 2026, le tarif de base fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est de 0,28 €/m³. Ce tarif est ensuite pondéré par un coefficient de modulation (compris entre 0 et 1,3) qui dépend de la performance réelle du système d'assainissement (autosurveillance, conformité réglementaire et performance épuratoire).

Pour 2025, un taux forfaitaire de 0,3 avait été appliqué par défaut. Pour 2026, c'est la performance calculée sur les données de l'année N-2 qui doit être prise en compte.

Le coefficient de modulation applicable au service commun pour l'année 2026, est calculé à 0,332 par l'agence de l'eau.

Les tarifs de la redevance en 2025 étaient les suivants :

- Abonnement : 46,23 € HT – 50,85€ TTC
- Prix au mètre cube : 0,97€ HT – 1,07 € TTC

L'inflation s'établit à 0,9 % en moyenne annuelle pour l'année 2025. Aussi, il vous est proposé de majorer les tarifs de 0,9 %:

- Abonnement : 46,65 € HT – 51,32 € TTC
- Prix au mètre cube : 0,98€ HT – 1,08 € TTC

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **FIXE**, à compter du 1er janvier 2026, le taux de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,09 €/m³ ;
- **PERCOIT** auprès des usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif du service commun cette redevance ;
- **REVERSE** à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement ;
- **FIXE** les montants de la redevance comme suit :
 - Abonnement : 46,65 € HT – 51,32 € TTC
 - Prix au mètre cube : 0,98€ HT – 1,08 € TTC

Adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Maintenant, nous allons passer à l'étude des deux délibérations que vous avez acceptées d'ajouter. »

Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance - Répartition par communes

Rapporteur : M. BONDEUX

M. BONDEUX : « Donc, on va remonter à la loi de finance 2024. Il y avait un article, l'article 100, qui a créé cette fameuse taxe, et il s'agit des infrastructures qui permettent le déplacement de personnes ou de marchandises au moyen d'engins de transport routier ou autres. Et l'origine et la destination ne sont pas comprises dans le ressort d'une même autorité organisatrice de la mobilité. Un article du Code des impositions sur le bien et le service parle de l'affectation de ce produit de cette taxe. On s'adresse aux EPCI à fiscalité propre, et c'est à charge à eux d'en reverser une partie ou pas, ou la totalité, aux communes qui n'ont pas transféré la totalité de la voirie communale. Un deuxième article de loi porte sur la modalité de répartition de l'affectation de cette taxe. Un arrêté ministériel portant sur la notification des attributions individuelles au titre de cette taxe et donc, en résumé, ce qu'on vous propose ce soir, c'est de reverser aux communes l'intégralité de la taxe perçue par la Communauté de Communes au titre de l'année 2025, qui représente une somme de 40 818 €. La répartition de cette somme entre les communes membres sera calculée selon les modalités fixées par le décret du 12 septembre 2025, soit la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence. Nous avons pris les données issues du fichier DGF 2025 des communes, donc vous avez un tableau à l'arrière, où vous avez par commune la longueur de voirie, issue de ce fichier qu'on a obtenu auprès de Nevers, le fichier DGF. Donc vous avez pour chaque commune la longueur de votre voirie et donc les 40 818 €, vous avez un montant du pourcentage de cette somme en fonction de votre longueur de voirie. Donc ce produit fiscal vous sera reversé si vous en êtes d'accord. Ce n'est pas une obligation. Je plaisante. »

M. DENIZOT : « C'est en mètre ? »

M. BONDEUX : « Oui, ce n'est pas en kilomètre. Sinon ça ferait 31 000 kms, François. Non, non, c'est en mètre linéaire, on est plus près en moyenne des 20 ou 30 kilomètres. En moyenne je dis bien, hormis Cosne bien sûr. »

M. MARASI : « Qui paye la taxe ? »

M. BONDEUX : « L'État. »

M. MARASI : « Il y a un produit fiscal. Qui la paye ? »

M. BONDEUX : « L'État. »

M. MARASI : « L'État ? »

M. BONDEUX : « Oui qui nous reverse 40 818 euros. »

M. MARASI : « Oui mais l'État ne fait pas un cadeau, l'État il encaisse un produit fiscal de redevables. »

M. BONDEUX : « Oui. »

M. MARASI : « Mais qui sont les redevables de cette taxe ? Il est question en plus des transporteurs, et tous les véhicules d'ailleurs. »

M. BONDEUX : « Oui, que ce soit bateaux, moyens d'engins de transport routier, aéronefs, etc. »

M. MARASI : « On n'a pas le temps d'aller chercher l'origine de la taxe, mais il s'agit des infrastructures qui permettent le déplacement de personnes ou de marchandises au moyen d'engins de transport routier. Ce peut être un véhicule automobile, un taxi. Il y a même les bateaux sur les canaux, j'imagine. On n'a pas le temps de chercher l'origine de la taxe et savoir qui la paye effectivement. »

M. BONDEUX : « Je pense que c'est toutes les entreprises qui utilisent tous les engins que vous avez énoncé, qui sont amenés à verser des taxes à l'État et qui sont reversées à ce titre, à la Communauté de Communes, qui doivent le reverser. Comme nous, on n'a pas pris la compétence voirie au niveau de la Communauté de Communes, on reverse aux communes ce qui paraît logique. Ce ne sont pas des sommes astronomiques, mais je pense qu'il est cohérent de vous proposer de reverser la totalité à chacun, en fonction d'un critère qui est ce qu'il est, mais qui est la longueur de voirie pour chaque commune. »

M. BONDEUX lit la délibération :

L'article 100 de la loi de finances pour 2024 a créé la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance 'TEIT – LD'. Il s'agit des infrastructures qui permettent « le déplacement de personnes ou de marchandises au moyen d'engins de transport routier, ferroviaire ou guidé, d'aéronefs ou d'engins flottants » dont « l'origine et la destination ne sont pas comprises dans le ressort d'une même autorité organisatrice de la mobilité ».

L'article L425-20 du Code des Impositions sur les Biens et Services fixe les modalités d'affectation du produit de la taxe. A savoir, 10/12^{ème} à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), 1/12^{ème} aux départements ou collectivités assimilées et, 1/12^{ème} aux EPCI à fiscalité propre, à charge pour eux d'en reverser une partie aux communes qui n'ont pas transféré la totalité de la voirie communale.

Vu l'article n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant sur les modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance,

Il est proposé de reverser aux communes l'intégralité de la taxe perçue par la Communauté de communes Cœur De Loire au titre de l'exercice 2025, soit une somme totale de 40 818 €. La répartition de l'intégralité de cette somme entre les communes membres sera calculée selon les modalités fixées par le décret du 12 septembre 2025, soit la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence définie au 5° dans l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (Données issues de la fiche DGF 2025 des communes).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **REVERSE** aux communes le montant perçu en 2025 au titre de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (40 818 €)
- **RÉPARTIT** le produit de la taxe TEIT-LD de 2025 entre les communes bénéficiaires au prorata de la longueur de voirie en mètres figurant sur la fiche DGF 2025 des communes membres. Soit la répartition ci-dessous :

RÉPARTITION VOIRIE COMMUNALE - TEIT-LD 2025

		Longueur voirie => Fiche DGF	Produit fiscal à reverser => Calcul avec données de la fiche DGF
C002	ALLIGNY COSNE	37 682	1 903,34 €
C007	ANNAY	31 707	1 601,54 €
C042	BULCY	5 353	270,38 €
C048	CESSY LES BOIS	11 695	590,72 €
C064	CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS	27 160	1 371,87 €
C077	CIEZ	31 118	1 571,79 €
C081	COLMERY	24 207	1 222,71 €
C086	COSNE SUR LOIRE	145 342	7 341,33 €
C089	COULOUTRE	28 748	1 452,08 €
C102	DONZY	56 802	2 869,11 €
C122	GARCHY	21 451	1 083,51 €
C044	LA CELLE SUR LOIRE	27 857	1 407,08 €
C162	MENESTREAU	16 897	853,48 €
C164	MESVES SUR LOIRE	18 563	937,63 €
C187	MYENNES	15 771	796,60 €
C193	NEUVY SUR LOIRE	39 968	2 018,81 €
C209	PERROY	26 078	1 317,22 €
C213	POUGNY	15 646	790,29 €
C215	POUILLY SUR LOIRE	27 290	1 378,44 €
C228	SAINTE ANDELAIN	23 844	1 204,38 €
C248	SAINTE LAURENT L'ABBAYE	3 117	157,44 €
C251	SAINTE LOUP	20 671	1 044,11 €
C252	SAINTE MALO EN DONZIOIS	14 382	726,44 €
C256	SAINTE MARTIN SUR NOHAIN	14 312	722,91 €
C261	SAINTE PÈRE	22 876	1 155,48 €
C265	SAINTE QUENTIN SUR NOHAIN	11 610	586,43 €
C236	SAINTE COLOMBE DES BOIS	19 649	992,48 €
C281	SUILLY LA TOUR	29 621	1 496,18 €
C295	TRACY SUR LOIRE	26 073	1 316,97 €
C307	VIELMANAY	12 616	637,24 €
	Totaux	808 106	40 818,00 €

Adopté à l'unanimité.

M. COINTAT : « Nous arrivons au dernier rapport, mais avant ça, je fais un petit rappel sur cette compétence voirie. Je rappelle qu'en 2017, une des trois collectivités, Loire et Vignoble, avait la compétence voirie avec ses 11 communes et que c'était un débat que nous avons eu en conseil communautaire à l'époque qui avait choisi de restituer la compétence à la totalité des communes. Les 11 communes qui le géraient avec la communauté de communes l'avaient récupérée. C'est un sujet qu'on n'a jamais remis sur la table, c'est vrai, mais ça pourrait être fait à un moment, de toute façon, les compétences peuvent varier, mais en tout cas, pour l'instant, elles appartiennent à 100% aux communes. »

Attribution d'une garantie d'emprunt

Rapporteur : M. COINTAT

M. COINTAT : « Je ne peux pas vous proposer cette délibération sans vous faire un point d'étape. On communique peu, vous le savez, c'est normal, il y a une enquête en cours, et pourtant beaucoup de choses se font, mais je vous ai écrit précisément la situation et ensuite on pourra échanger si vous le souhaitez.

La suspension des activités de l'abattoir a été prise par un arrêté préfectoral, comme vous le savez, le 10 décembre 2025. L'abrogation de cet arrêté est conditionnée aux constats qui seront réalisés par le service hygiène et alimentaire de la DDETSPP. Les attendus portent sur les infrastructures, les équipements, le fonctionnement, l'organisation et la formation du personnel. Les travaux de maintenance technique sont réalisés, les deux salariés pouvant être mis en cause ont quitté l'entreprise quelques jours après la fermeture administrative. L'enquête judiciaire, comme je vous le disais, est en cours. L'organisation générale et la mise en place d'une nouvelle direction, poste qui était vacant depuis des mois, sera effective dès la réouverture, dans un premier temps par un détachement, en attendant l'arrivée du titulaire du poste en mars. Les formations certifiant les compétences sur la protection animale de l'ensemble des salariés ayant été réalisées, ainsi que l'ensemble des injonctions nécessaires à la réouverture pour un montant d'environ 42 000 € hors salaire, la SA-SCIC Abattoir attend maintenant l'autorisation d'exploitation. Concomitamment à la fermeture administrative, la société d'exploitation SA-SCIC Abattoir a dû continuer à payer toutes ses charges et salaires, la conduisant à un affaiblissement de trésorerie dont elle ne pourra faire face seule. Le partenaire bancaire, la profession au travers des Chambres d'Agriculture de la Nièvre et des départements voisins, les collectivités locales, la Région et l'État sont unis autour de cet acteur économique et cette filière et recherchent ensemble les solutions de pérennisation de l'activité, me permettant de préciser que l'abattoir a reçu le soutien de la profession ainsi que de la majorité de ses clients. Raison pour laquelle, ce soir, je vous propose de prendre nos responsabilités d'acteurs du développement économique de notre territoire en garantissant un emprunt contracté par la SCIC de 100 000 € à hauteur de 50%, permettant de financer la trésorerie nécessaire à la réouverture ainsi que le remplacement de la chaudière du site qui coûte déjà, à elle seule, 65 000 €. Dans un deuxième temps, une opération de recapitalisation partagée entre Cœur de Loire et l'ADEB est à l'étude et vous sera proposée dans le cadre du vote du budget. Les autres partenaires financiers précédemment cités étudient également de leur côté les actions possibles. Concernant le projet immobilier, la SA-SCIC Abattoir n'étant actuellement plus en capacité de financer la partie exploitation du projet, je vous proposerai de mettre en pause le projet. Un audit privé réalisé a indiqué qu'avec les investissements entrepris, nous pourrions maintenir l'activité sur ce site pendant environ cinq ans. La livraison du projet immobilier était prévue pour une échéance de trois. Pour conclure, avant de répondre à vos questions, si nous soutenons cette activité, en nous positionnant comme un acteur essentiel du développement économique du territoire, comme le permettent nos compétences, nous exigerons de la SA-SCIC Abattoir un point régulier et précis sur l'activité. Ensuite, la trésorerie, le plan de charge, les créances, on pourra y ajouter des indicateurs, comme je l'ai entendu, ça pourra être sous forme d'un conseil de surveillance, on pourra l'appeler de la manière que nous le souhaitons, mais en tout cas, ce sera en l'attente de comptes rendus. Je tiens à ajouter qu'un suivi d'activité des salariés sur la protection animale est prévu sans limitation de durée.

Donc l'objet de la délibération, au-delà du fait que je répondrai à toutes les questions sur le sujet, porte, je vous le rappelle, sur la possibilité pour Cœur de Loire de garantir à 50% un emprunt contracté à hauteur de 100 000 € par la SA-SCIC Abattoir. Est-ce que vous avez des questions ? »

M. RAVET : « Oui, j'aurais quelques questions. Sur l'emprunt, j'avais entendu au début, enfin le peu d'information que j'avais eue, c'est qu'il était demandé un emprunt plus important, ça devait être beaucoup plus important, ça devait être aux alentours de 200 000 €, si j'ai bien entendu. Et pourquoi 100 000 € ? Je me pose la question. Est-ce que parce que le Crédit Mutuel, je pense que c'est le Crédit Mutuel. »

M. COINTAT : « Je n'avais pas mentionné la banque exprès. »

M. RAVET : « Est-ce que la banque est un peu plus frileuse que prévu ? C'est une question que je me pose. Après, sur la garantie, je ne m'y oppose pas, au contraire, si on peut aider, il faut aider. Et après, ce que je demanderais aussi, c'est que pour continuer sur le projet de l'abattoir, c'est une transparence totale. Je souhaiterais même qu'on fasse un conseil communautaire spécialement là-dessus, avec tous les chiffres, comme je l'ai demandé à l'Adeb, de façon à pouvoir prendre notre décision en toute connaissance de cause, de façon à ce que ce soit le plus clair possible. »

M. COINTAT : « Alors, comme je l'ai dit un peu en préambule des explications sur la situation de l'abattoir, pratiquement tous les jours, la situation évolue, et même financièrement. Moi, je vous le rappelle, je vous représente au conseil d'administration. Effectivement, un emprunt supérieur était prévu, mais comme je vous l'ai dit, il y a un tour de table des financeurs. Et des positions sont prises et sont encore à venir. Nous, on étudie de notre côté, chacun le fait, mais c'est centralisé au niveau du conseil d'administration. Et en tout cas, je suis plutôt content que l'emprunt soit minimisé à ce stade. Effectivement, plusieurs chiffres ont circulé, et aujourd'hui, c'est le bon que je vous donne. Après, je peux vous donner plus de détails, le montant de l'emprunt est de 100 000 € sur 45 mois, un taux d'intérêt de 3,65 % avec un amortissement différé, et puis un remboursement anticipé possible sans pénalité. »

Mme LEROY : « Oui, je suis surprise, je ne sais pas, mais je suis un peu surprise dans le sens où on parle de 100 000 €. Alors quand on parle de 65 000 € déjà de chaufferie, il reste 35 000 €, je ne vois pas comment ils vont pouvoir aboutir, pouvoir payer tout ce qu'ils ont à payer quand j'entends ce que tu as annoncé tout à l'heure en disant qu'ils ont beaucoup de difficultés de trésorerie. Moi, je pensais que les 100 000 €, c'était pour la trésorerie, mais si on enlève les 65 000 € de la chaufferie, je suis un peu étonnée. Ou je n'ai pas bien compris les choses, mais ça me surprend. »

M. COINTAT : « Alors là, ce sont des informations, je peux dire, sans les cacher, mais qui sont un peu raccourcies, parce que derrière la situation financière, il y a d'autres financeurs, il y a également une trésorerie qui n'est pas actuellement à zéro, il y a une demande d'échelonnement des charges sociales qui a été faite à l'État, il y a une ligne de découvert autorisée, tout ça, ça participe au redémarrage. Effectivement, tout n'est pas précisé dans ce que j'ai expliqué. »

Mme LEROY : « D'accord, donc je comprends mieux. »

M. BOUJLILAT : « Oui, je vais essayer de compléter, et puis on a plusieurs sujets là-dessus. Il s'est passé des choses très graves que tout le monde a condamnées, je pense qu'il est important de rappeler. On les a toutes et tous condamnées et il y a eu une réaction extrêmement rapide, notamment du service de l'État, la Préfète en particulier, puisqu'il y a des mises en cause multiples par rapport à ce qui a pu se passer, mais au niveau du corps préfectoral, qui aura été fait pour qu'une fermeture administrative, et puis ensuite des conditions, un arrêté de fermeture pour préciser les conditions de reprise des activités d'abattage. Donc je crois que, en ce moment, il y a un travail entre la direction de l'abattoir, on va dire ça comme ça, et les services de l'État pour faire en sorte que, quand l'abattoir va ouvrir, je ne sais pas à quelle échéance, mais qu'il respecte l'ensemble des injonctions et l'ensemble des préconisations qui ont été mises en place dans le cadre de l'arrêté de fermeture. Donc je pense que c'est important de le repréciser et de le préciser, je crois qu'il y a déjà des décisions qui ont été prises, mais tout ça appelle à de la vigilance. Le deuxième point, c'est, on a évoqué nos orientations budgétaires, la question du projet a été évoquée, tu l'as évoquée Sylvain dans la présentation de cette délibération. Bon, ça repousse le projet de construction d'un nouvel outil de production, et quand on voit ce qui s'est passé, on comprend encore mieux l'importance d'un outil d'abattage qui soit digne de ce nom. Il y a également ensuite la question de la valorisation avec l'atelier de découpe, mais là-dessus, il faudra de toute façon se pencher très vite dès l'instant qu'on considère que nous avons besoin de cet outil sur le territoire, de voir comment aller vers un outil d'abattage qui soit, mis en place le plus rapidement possible dans les délais qu'on pourra tenir.

À ce titre, je viendrai sur l'exploitation ensuite, la ministre de l'Agriculture vient demain, et je sais, je ne serai pas à l'accueil, mais j'ai mon collègue qui y sera, et je vais passer le message pour dire à la ministre que c'est bien de parler du plan viande, d'un plan abattoir, mais que derrière tout ça, il ne faut pas faire des plans en collectivité, il faut surtout nous affecter les moyens suffisants pour pouvoir financer un outil comme celui-là, parce que la Communauté de Communes Cœur de Loire, si elle n'est pas suffisamment aidée et accompagnée par l'État et par le ministère de l'Agriculture, je ne vois pas, aujourd'hui, comment on sera en capacité de construire un outil qui soit digne de ce nom et qui prend en compte toutes les différentes règles, les préconisations, notamment à la bienveillance et à la bienveillance animale. On a un établissement qui est en difficulté financière, notamment par ce qui s'est passé depuis le 10 décembre, mais pas que. On a eu une ou deux années qui ont été difficiles, parce que la société de l'abattoir a dû faire des investissements qui l'a mis en difficulté financière, des investissements qui ont dû être arrêtés, qui a fait qu'il y a eu moins d'abattage, donc moins de tonnage, donc moins de recettes, et ça a généré des problèmes de trésorerie qui existent. Ce qui s'est passé le 10 décembre avec la fermeture a accentué ces problèmes. Maintenant, on a le choix entre se dire qu'on ne soutient pas parce que l'outil et les dirigeants actuels n'ont pas les moyens pour pouvoir faire redémarrer tout seul cette activité, et donc, on a besoin de la collectivité avec la garantie d'emprunt, donc 50 000 € sur les 100 000 € et les 100 000 €, c'est une partie des besoins qu'ils ont, puisque le besoin pour le redémarrage de l'activité, c'est 200 000 €, on va dire qu'il manque 100 000 € sur les 200 000 €. Donc, l'autre partie, il y a d'autres parties prenantes privées, mais que je n'évoquerai pas puisque je n'ai pas le mandat, mais qui s'activent pour également apporter de l'argent à l'abattoir et la Région, on devrait faire voter aussi bientôt, non pas une aide, mais un emprunt. Un emprunt, c'est le pari qu'on fait parce qu'on considère qu'on a besoin d'un outil comme ça, mais ce sera une avance remboursable. Alors, on fait un peu mieux que le Crédit Mutuel au niveau du taux, puisque c'est un taux à 0%, donc de manière à ce qu'on puisse compléter ces 100 000 €, puisqu'il y a un besoin de 200 000 €, 100 000 € pour faire des travaux et 100 000 € de besoins de trésorerie. Donc, on devrait arriver à, je parle au conditionnel, cette solution. Il y a une réunion qui est prévue très prochainement, je devrais probablement y assister pour dire quelle est la position de la Région. Une fois qu'on a dit ça, et je me réjouis de l'avoir entendu à la fin de la présentation, c'est vrai que c'est un point qui questionnait. Quand la collectivité garantie à hauteur de 50 000 € et une autre collectivité apportent une aide, même si c'est un emprunt à taux zéro, donc en contrepartie, la transparence, elle est indispensable. En contrepartie, savoir ce qui se passe, c'est indispensable. Savoir ce qui se passe dans le fonctionnement de l'outil au quotidien, ça ne veut pas dire d'y être tous les jours pour contrôler, ce n'est pas la vocation, ce n'est pas notre vocation à nous, ce n'est pas la vocation des élus et des agents de la Communauté de Communes, mais également savoir ce qui se passe d'un point de vue financier. Donc, moi, je suis extrêmement favorable à ce comité de suivi, on l'appelle comme on veut, mais qui soit interne à la Communauté de Communes pour qu'on puisse dire à la direction de l'abattoir, nous, ce qu'on veut, c'est sur la base de tels indicateurs qu'il faudra définir, des indicateurs financiers, qu'on sache ce qui se passe au niveau de la gestion peut-être des ressources humaines, qu'on sache ce qui se passe et qu'on ait la garantie que les injonctions préfectorales sont toutes, sans défaut, respectées, ça nous permettra en tout cas d'avancer en confiance et de ne pas découvrir, ce que beaucoup ont découvert, même certains et la plupart des actionnaires de l'abattoir, une très très grande majorité, pour ne pas dire quasiment tous, mais pour ne pas être mis devant le fait accompli. Donc moi, Sylvain, le mandat, je pense, qui pourrait t'être donné également, c'est de dire ce qu'on attend en contrepartie et que peut-être, dans le cadre d'une commission ad hoc, qu'on sache qu'on ait des éléments tous les trois mois, tous les six, je ne sais pas, je ne sais pas à quel moment, mais pour moi, ça c'est quelque chose qui est primordial. Sinon, on aura des difficultés, on nous demande après de mettre plusieurs millions d'euros pour l'outil en lui-même, ça ne pourra se faire que s'il y a une confiance qui est partagée. »

Mme QUILLIER : J'avais l'impression d'être dans une tribune politique, excusez-moi de dire ce mot, mais qui est un peu ringard, donc ce que je désire aussi, moi, alors encore une fois, je ne parlerai pas du volet financier, je pense qu'on en reparlera plus tard, il y aura des commissions, etc. Je reparlerai encore une fois de la maltraitance animale, donc apparemment, on est bien sur le bon parcours pour cette maltraitance, mais moi, absolument, il faut un soutien psychologique pour nos employés de cet abattoir, celui-ci et le nouveau, sinon, on n'avancera pas, on pourra découvrir encore des choses horribles. »

Il vous est proposé d'accorder une garantie d'emprunt à la SCIC Cosne Abattoir.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 45 mois

Taux d'intérêt fixe : 3,65 %

Type d'amortissement : différé partiel de 3 mois

Remboursement anticipé ou partiel : sans pénalités

Périodicité de remboursement : mensuel avec différé partiel de 3 mois

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 50% des sommes dues.

La Communauté de Communes s'engage à verser les sommes dues par l'Emprunteur en capital et intérêts et, le cas échéant, les intérêts de retard dans le cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de ses obligations.

Les versements s'effectuent sur simple demande sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement, ni exiger qu'elle entame au préalable des poursuites contre le débiteur défaillant.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à la SCIC Cosne Abattoir une garantie d'emprunt à hauteur de 50% de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires à cette garantie.

Adopté à la majorité.

2 abstentions : M. LIENHARD et Mme BUISSON

M. COINTAT : « Écoutez, je vous remercie de votre confiance et je vous assure d'avoir, comme tous les membres du Conseil d'administration, beaucoup travaillé sur le sujet et je vous ai représenté au mieux. Je vous remercie de votre confiance. Nous nous retrouvons dans un mois, pour ce qui sera déjà, le dernier conseil communautaire de notre mandat. Je vous remercie. On a eu des échanges intéressants. »

QUESTIONS DIVERSES :

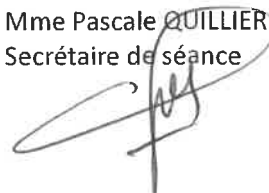
Aucune question diverse à aborder.

Fin de séance à 21h15.

M. Sylvain COINTAT,
Président



Mme Pascale QUILLIER
Secrétaire de séance



M. COINTAT : « Un petit mot pour vous dire, que je suis quand même content de voir que toutes les idées convergent et qu'on est tous d'accord, tu l'as dit Pascal, Hicham l'a dit, je ne vois que des choses positives dans toutes nos paroles et je vous en remercie. »

Mme CHAPUIS : « Alors, est-ce que, en fait, ce qu'on a parlé, c'est que la trésorerie se détériore au fur et à mesure de la fermeture, est-ce qu'on envisage une réouverture, à quel terme en fait ? Est-ce qu'on sait qu'il y a des travaux à faire, l'importance des travaux, elle va être longue, pas longue ? Est-ce qu'on peut avoir un delta, en fait, de temps ? »

M. COINTAT : « Je suis un peu embêté par ta question Stéphanie, en fait, elle ne m'embête pas du tout, mais j'ai quand même répondu quasiment en totalité à ce que tu es en train de demander. Les travaux de maintenance technique sont réalisés. L'organisation générale et la mise en place d'une nouvelle direction, la formation certifiant la compétence est réalisée, la formation de l'ensemble des salariés étant réalisée, ainsi que l'ensemble des injonctions nécessaires à la réouverture, j'ai précisé le montant, la SCIC Abattoir attend maintenant l'autorisation d'exploitation. Hicham, tu l'as dit, une réunion aura lieu bientôt avec les services de l'État, nous l'attendons d'une manière, je peux dire, imminente, voilà. Malheureusement, si c'était moi qui décidais, ce serait plus facile. Je pourrais vous répondre, là, la décision, on sait qu'elle appartient à la représentante de l'État dans le département, qui est madame la Préfète. »

M. COINTAT lit la délibération :

Dans le cadre de ses compétences, une collectivité ou un EPCI peut garantir des emprunts. Les conditions suivantes doivent alors être respectées :

- Plafonnement global : le montant total des annuités de la dette garantie et de la dette propre ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement du budget de la collectivité,

Articles L2252-1 et D1511-32

- Plafonnement par bénéficiaire : le montant des annuités garanties exigibles sur une année au profit d'un même bénéficiaire ne peut dépasser 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties,

Articles L2252-1 et D1511-34

- Plafonnement par opération : un même emprunt ne peut être garanti à plus de 50% par une ou plusieurs collectivités,

Articles L2252-1 et D1511-35

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité ou l'EPCI se substitue à l'emprunteur pour le remboursement du capital restant dû et des intérêts.

Considérant la demande de garantie formulée par le crédit Mutuel dans le cadre de son offre de prêt proposée à la SCIC Cosne Abattoir du Haut Val de Loire ;

Vu les articles L 2252-1 à L2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Décrets D 1511-30 à 1511-35 ;